

Atelier 1A. Le Canada et le Conseil de Sécurité : sécurité humaine et évolution de la notion de sécurité

1. Le Canada doit avoir les moyens de sa politique

Les Forces armées canadiennes (FAC), soumises à des coupures budgétaires draconiennes au cours des dernières années, ne peuvent que jouer un rôle secondaire dans la mise en oeuvre des politiques de sécurité avancées ou appuyées par le Canada dans le cadre des Nations Unies. Les ressources et les moyens mis à la disposition des FAC s'avèrent insuffisants par rapport aux engagements politiques. Ce décalage entre les moyens et les besoins a pour conséquence de rendre ce corps inadapté au nouvel environnement de la sécurité internationale. Il apparaît de ce fait nécessaire d'opérer un réajustement entre les objectifs politiques et les ressources disponibles.

Le Canada doit se doter d'un outil militaire qui corresponde à ses engagements en matière de sécurité. Il ne s'agit pas forcément d'accroître le budget de la défense, mais d'adapter les forces armées en fonction des interventions que nécessite le nouvel ordre de sécurité. Si la politique étrangère canadienne doit mettre l'accent sur les opérations de maintien ou de consolidation de la paix, tel que le suggèrent bon nombre de participants, il devient alors nécessaire de redéfinir le rôle et le mandat des forces armées canadiennes afin de faire face aux nouveaux enjeux de sécurité internationale et de sécurité humaine. Ce changement doit être réalisé tant au niveau de la formation des effectifs que du choix des équipements.

Certains participants ont toutefois exprimé des réticences à l'égard des projets visant à restructurer les FAC en fonction des seules missions de maintien ou de consolidation de la paix, ou d'appui à la sécurité humaine. Une telle réorientation entraînerait l'abandon de la doctrine de polyvalence des forces armées, doctrine selon laquelle les FAC doivent être en mesure d'affronter une large gamme de menace et de se battre «aux côtés des meilleurs, contre les meilleurs», pour reprendre les termes du Livre blanc de 1994.